



NOVODOR® FC



Le seul microorganisme efficace contre doryphores

INSECTICIDE À BASE DE *BACILLUS THURINGIENSIS TENEBRIONIS* CONTRE DORYPHORES



CONTRÔLE EFFICACE DES DORYPHORES

Action par ingestion sur les jeunes larves.
Arrêt de l'alimentation immédiat.



ACTION CIBLÉE

Préserve la faune auxiliaire,
et les abeilles.



RÉPOND AUX ATTENTES DU MARCHÉ

Solution utilisable en AB,
sans résidus ni résistances connues.



Andermatt

AMM n°9800280, valable en dérogation du 01 avril au 30 juillet 2026 (art. 53 règlement CE n° 1107/2009).
Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.
Produit de Biocontrôle

Composition : *Bacillus thuringiensis* subsp.
tenebrionis souche NB176
Concentration : 112g/L

Formulation : Suspension Concentrée (SC)
DAR : type F
DRE : 48 heures

ZNT aqua : 5m
Conditionnement : bidons 1L et 5L

DESCRIPTION DÉROGATION 2026

Cultures	Usage	Doses autori-	Nb max et intervalles d'applications	Stade d'application BBCH	Délais avant récolte
Pommes de terre	Trt Part.Aer. * Coléoptères phytophages (uniquement doryphore)	5L/ha	4 applications (5 jours minimum entre 2 applications)	Du stade BBCH 11 au stade BBCH 79	Type F
Aubergine					

Stockage : au frais (<4°C).

Durée de stockage maximum : **2 ans** à partir de la date de fabrication. Bien refermer les emballages déjà ouverts.

Après ouverture, il est recommandé d'utiliser le produit au cours de la saison.

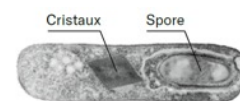
MODE D'ACTION ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

ACTION PAR INGESTION, REDOUTABLE SUR LES LARVES

La substance active de Novodor® FC est constituée de cristaux de protéines produits par la bactérie *Bacillus thuringiensis tenebrionis* souche NB 176 (B.t.t).

Les cristaux de protéines se dissolvent dans l'appareil digestif, libérant des toxines qui **détruisent la paroi intestinale des larves** de doryphore.

Novodor® FC à une **action rapide : arrêt immédiat de l'alimentation après ingestion**. La mortalité des larves est visible 3 à 5 jours après l'application.



Vue au microscope électronique d'un *Bacillus thuringiensis* en train de sporuler.

APPLIQUER SUR LES JEUNES LARVES EN PRIORITÉ

Recommandations d'emploi contre les doryphores :

2 applications à 5L/ha.



Ponte des œufs environ 2 semaines après la première apparition



Ponte de 10-30 œufs oranges sur face inférieure des feuilles ; éclosion des larves après 10-14 jours



Utilisation Novodor® FC



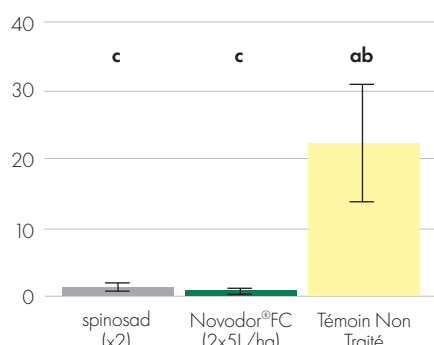
Jeunes larves jusqu'à 3mm de long ; bonne efficacité



Larves plus âgées 8-15mm de long ; efficacité limitée

CONTRE LES DORYPHORES : TRÈS BONNE EFFICACITÉ

Dégâts moyens de doryphores (en %)



PROTOCOLE

Culture : Pomme de terre, variété Maiwen

Lieu : département 29, GRAB, 2024

Date de plantation : 24/04/2024

Date de la récolte : 02/09/2024

Dates des traitements : T1 : 20/06, T2 : 26/06

Date de notation : 11/07

RÉSULTATS

Différences significatives avec le TNT

Novodor® FC = spinosad.

Très bonne efficacité de Novodor® FC.

Attention



H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée

SPe 8 : Peut-être dangereux pour les abeilles. Pour les cultures attractives en floraison : application possible durant la floraison et sur les zones de butinage dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil ou les 3 heures suivant le coucher du soleil, uniquement pour l'usage suivant : Aubergine* Trt Part.Aer. * Coléoptères phytophages (uniquement doryphore).

Ne pas appliquer en présence d'abeilles ; Ne pas appliquer durant les périodes de production d'exsudat.



EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Détenteur dérogation Biofa AG - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter anderstatt.fr et/ou ephy.anses.fr.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.

Andermatt France - 150 chemin de l'aviation - Bat A - 64200 Bassussarry - Tel : 05-64-11-51-04 - www.anderstatt.fr